

Lignes directrices du Collège royal sur les évaluations annuelles du rendement

Section 3 du programme de MDC

(3 crédits par heure)

**Examen et approbation par
un prestataire agréé de DPC
non requis**

Activité d'évaluation



Documents exigés :

Outre la consignation dans leur portfolio électronique MAINPORT des principaux résultats, plans ou buts découlant de leur évaluation annuelle du rendement, les spécialistes devraient fournir sur demande :

- Une description des mesures ou des sources de données utilisées pour leur évaluation annuelle du rendement.
- Une copie des données utilisées pour réaliser leur évaluation annuelle du rendement.
- Une description de la forme de rétroaction donnée pendant ou après leur évaluation annuelle du rendement.
- Les objectifs ou plans d'apprentissage élaborés à partir de leur évaluation annuelle du rendement.

Lignes directrices du Collège royal sur les évaluations annuelles du rendement

Ligne directrice 1	Les évaluations annuelles du rendement devraient porter sur les rôles, les responsabilités ou les attentes actuels et futurs de la pratique professionnelle d'un médecin.
Ligne directrice 2	Les évaluations annuelles du rendement devraient permettre aux médecins de répondre à une ou à plusieurs questions qui y ont été soulevées.
Ligne directrice 3	Les évaluations annuelles du rendement devraient être fondées sur au moins trois compétences, mesures du rendement ou indicateurs de qualité.
Ligne directrice 4	Les évaluations annuelles du rendement devraient être basées sur de multiples sources de données illustrant le rendement général dans les domaines de pratique professionnelle.
Ligne directrice 5	Les évaluations annuelles du rendement peuvent inclure un résumé des mesures de rendement spécifiques, afin de comparer le rendement à celui de pairs ou en fonction des normes établies.
Ligne directrice 6	Les évaluations annuelles du rendement doivent inclure une stratégie pour obtenir la rétroaction des collègues, pairs ou mentors.
Ligne directrice 7	Les évaluations annuelles du rendement devraient faire ressortir des possibilités d'apprentissage et d'amélioration continue dans le cadre de la pratique professionnelle du médecin.
Ligne directrice 8	Les évaluations annuelles du rendement devraient donner accès à des crédits pour le nombre d'heures consacrées à examiner, à discuter et à analyser des résultats ainsi qu'à y réfléchir, afin d'améliorer l'apprentissage ou la pratique professionnelle.